

de Le Roux, ou par Le Roux, ou bien par l'acquéreur subséquent Alexandre McKenzie, c'est ce que le lecteur va déterminer lui-même par les documents qui suivent.

Le 5 mai 1768, Le Roux par contrat passé à Montréal, devant M^{re} Pierre Panet, notaire, vendit à Alexandre McKenzie, marchand de cette ville, sujet aux instructions ci-dessus mentionnées, l'ensemble de l'immeuble que Descheneaux lui avait transmis, à la réserve de la lisière de terre sur la rue St-Flavien, qui se termine en pointe de chemise et ci-devant décrite. Cet acte ni les instructions ne se trouvent pas dans les minutes du notaire Panet, quoique de minutieuses recherches y aient été faites. Cependant il n'y a pas de doute sur l'existence de ce contrat, car il est mentionnée dans les actes subséquents, translatifs de la propriété, comme un des titres des auteurs. Il se peut qu'il ait été passé sous la forme anglaise devant témoins et préparé par ce notaire, car l'acte subséquent qui en est fait est une vente sous cette forme. En effet ce même McKenzie vendit aux Mess. Grant, marchands associés de Québec, pour le prix de douze cents louis, sa récente acquisition, comme on le voit par les documents suivants sous seing-privé et devant témoins, en langue anglaise comprenant ce que les parties appellent *The Montcalm House* :

1. A deed of option or *promesse de vente* by A. McKenzie dated the 23rd January 1769.

2. Deed of sale pursuant to the above, dated the 24th January 1769.

3. Deed of further assurance of conveyance dated the 16th February 1769.

C'est à cette dernière date et dans cet acte qu'il est fait mention, pour la première fois, de la *nouvelle maison bâtie en pierre*, c'est-à-dire les trois à deux étages qui se voient aujourd'hui.